

## **PLAN D' ACTIONS 2010 – 2013**

### *Projet pluriannuel de développement des gîtes et itinéraires*

L'équipe qui vient d'être élue aux commandes du Comité départemental de tourisme équestre dispose maintenant d'un peu moins d'une olympiade pour tenter de faire quelque chose de positif et marquant pour l'équitation de pleine nature dans les Landes.

#### **Que souhaitons-nous ?**

Tout simplement disposer à terme d'un réseau de gîtes et itinéraires qui nous permette de nous déplacer en tous sens dans le département et de le proposer aux cavaliers d'autres régions qui souhaitent découvrir les Landes.

Sinon, nous pouvons continuer à nous lamenter pendant des années sur les propriétaires forestiers qui ..., sur l'ONF qui ..., sur l'accès au littoral qui..., et au bout du compte ne rien faire de concret et pleurer sur nous mêmes.

#### **Que faire ?**

En débattant lors de notre Assemblée générale et dans les bureaux du Conseil général, nous constatons que les cavaliers sont au mieux peu connus, et au pire mal considérés. Il nous appartient donc de nous faire connaître et d'instaurer – ou restaurer – la confiance entre notre environnement et nous. Il est en effet insupportable de constater que les chemins sont autorisés de façon discriminatoire et ce, bien sûr à notre désavantage.

Notre force, c'est une présence constante sur le terrain. Généralement, les choses se passent bien entre les cavaliers et leurs voisins immédiats. Là où la confiance se perd, c'est lorsqu'il s'agit de laisser venir des cavaliers « d'ailleurs ».

#### **Comment faire ?**

Je vous propose de réaliser un support d'information sur nos activités, actions et buts de façon à ce que chacun d'entre nous en dispose et puisse s'en servir lors de contacts locaux – voisins, propriétaires, politiques. Il convient effectivement de démontrer que nous ne sommes pas des sauvages et qu'un droit de passage formalisé entre un propriétaire et des cavaliers constitue une bien faible contrainte, voire un agrément pour le voisinage.

Lors de manifestations locales, rallyes, TREC, ou plus larges telles Equilandes, faisons nous connaître (en bien) en utilisant nos contacts locaux avec la Presse.

Je vous propose également une opération de recensement auprès de nos groupements émetteurs de leurs capacités de gîte et des itinéraires de proximité dont ils disposent. Celui-ci prendrait la forme d'un questionnaire simple : possibilité de loger cavaliers et/ou chevaux : quelle forme, quel confort ? , itinéraire pour vous rendre dans l'établissement voisin ?

En consolidant l'ensemble des données, on pourrait commencer à avoir la vision d'un réseau cohérent. A terme, cela pourrait constituer un vrai guide « les Landes à cheval », ce qui existe actuellement a le mérite d'exister mais ne constitue pas un outil pour randonner dans les Landes (notamment aucune indication pratique sur les gîtes).

En fait, chacun doit profiter des relations qu'il a dans son secteur pour en faire bénéficier la communauté cavalière.

Par ailleurs, il m'apparaît important de nous renseigner sur nos droits, ce que je vais faire. Comment en effet admettre qu'un GR, chemin de Saint Jacques, puisse être interdit aux cavaliers ? Cela reviendrait à dire qu'un pèlerin partant de Belgique par exemple soit bloqué au-dessus de Biscarosse alors qu'il a traversé la quasi totalité de la France. Difficile à admettre... L'exception landaise a bon dos...

Vous le voyez, nous avons du travail et ce, au delà des rallyes et autres manifestations qui sont plus du domaine des acteurs de terrain.

Bon courage à tous...

Mont de Marsan, le 12 janvier 2010



Yves Coulombeau